







Communiqué de presse

Quatre partenaires crédibles proposent une solution pour le maintien de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds

Afin d'assurer une bonne utilisation des deniers publics et dans l'optique de fournir des soins de qualité et de proximité à la population des Montagnes, la Fondation Patrimonium et l'Hôpital du Jura bernois, avec le soutien des Conseils communaux loclois et chaux-de-fonnier, proposent le rachat de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds au Canton de Neuchâtel. Un courrier officiel a été adressé dans ce sens au Président du Conseil d'Etat neuchâtelois Jean-Nathanaël Karakash. Un montant estimatif de plusieurs dizaines de millions de francs est articulé dans l'offre. Les exécutifs de la Métropole horlogère et du Locle saluent ce projet qui offre à l'ensemble du canton une solution afin de maintenir les prestations globales actuelles en minimisant l'engagement financier du Canton. Le maintien d'un site dans les Montagnes neuchâteloises permet de répondre simultanément aux attentes légitimes d'un bassin de population de 75'000 habitants - sachant que deux initiatives populaires sont en suspens - tout comme à la surcharge d'un site unique sous-dimensionné. Ce projet se veut une alternative pertinente et raisonnable au modèle onéreux qui est actuellement préconisé (site unique de soins aigus avec agrandissement du NHP, CTR à créer de toutes pièces au Crêt-du-Locle, hôpitaux existants à détruire ou à requalifier).

La proposition précitée consiste à fonder une société anonyme ayant pour but l'exploitation d'un hôpital somatique sur le site actuel de l'HNE à La Chaux-de-Fonds. Patrimonium pourrait acquérir les infrastructures hospitalières existantes alors que l'Hôpital du Jura bernois apporterait son savoir-faire en matière de stratégie et de gestion opérationnelle au sein d'une nouvelle société dont les villes seraient actionnaires. Cela permettrait également une articulation rationnelle des prestations en vue d'assurer des soins de qualité et qui respectent tous les critères d'économicité sur trois sites (La Chaux-de-Fonds, Saint-Imier et Moutier). Les collaborateurs de la nouvelle société bénéficieraient des avantages d'une CCT au même titre que ceux de l'Hôpital du Jura bernois.

Les synergies possibles entre la nouvelle société et l'Hôpital du Jura bernois permettraient de répondre sur le long terme aux besoins des patients et ce, sans engagement financier particulier de l'Etat de Neuchâtel et sans mettre en péril les masses critiques nécessaires aux différentes institutions, notamment pour HNe dans le Bas du canton.

En termes d'emplois, d'économie locale, d'attractivité et d'image, ce projet constitue une magnifique opportunité pour l'Arc jurassien. Les exécutifs du Locle et de La Chaux-de-Fonds soulignent par ailleurs que la cohésion cantonale passe par une couverture et une sécurité sanitaires équilibrées, d'ailleurs clairement acceptées le 24 novembre 2013 (82,58% de oui à La Chaux-de-Fonds, 77,66% au Locle, 57,79% à Neuchâtel).









Les deux villes, en collaboration avec Patrimonium et l'Hôpital du Jura bernois, sont prêtes à s'engager aux côtés de l'Etat de Neuchâtel pour favoriser l'avancement rapide d'une étude approfondie et le cas échéant la mise en œuvre d'un projet particulièrement porteur pour la population et l'économie neuchâteloises.

La Chaux-de-Fonds, le 31 octobre 2016

Contacts:

- Katia Babey, conseillère communale, Ville de La Chaux-de-Fonds, 032 967 62 00
- Miguel Perez, conseiller communal, Ville du Locle, 032 933 84 09
- Anthony Picard, président de l'HJB (Moutier et St-Imier), 032 942 20 51
- Christoph Szy, Fondation Patrimonium, 058 787 00 00